

**DECISION PRISE EN APPLICATION
DES ARTICLES L.2122-22 et L.2122-
23 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24/04/2026

ID : 029-212901888-20260423-DEC2026_07-CC

DECISION N°2026-07

**Déclaration de sous-traitance : Marché de travaux pour la création d'un
cheminement piéton, route de Kervescontou et le réaménagement de
l'intersection RD46/Route de Kerstephan : Lot 1 et 2**

Le Maire de PLOUGASNOU,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n°2026-22 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire,

Vu la décision n°2026-04 du 20/03/2026 relative à l'attribution du marché de travaux pour la création d'un cheminement piéton, route de Kervescontou et le réaménagement de l'intersection RD46/Route de Kerstephan à la société COLAS, ZA de la Boissière, 2 Rue Jean Riou, 29600 Morlaix,

Considérant la déclaration de sous-traitance présentée par la société COLAS,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la sous-traitance et les conditions de sous-traitance conformément à la déclaration de sous-traitance de l'entreprise COLAS :

Pour le lot 1 : pour un montant de 8 845,00 € HT,

Pour le lot 2 : pour un montant de 22 982,00 € HT,

au profit de la société OUEST SIGNAL, ZAC de Langolvas, 29610 GARLAN

Article 2 : Monsieur le Trésorier et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame La Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à PLOUGASNOU, le 23/04/2026

Le Maire,
Serge WLODARCZAK

